

Préfet du FINISTÈRE

COMMUNE D'ARZANO

Carrière de « Kerhoel »

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 18 avril 2018, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32 jours a été prescrite sur la demande formulée par la SAS QUARTZ ET MINERAUX, siège social, carrière de Kergouhine 29300 ARZANO en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter avec extension de la carrière de « Kerhoel » à ARZANO au titre de la législation sur les installations classées.

Pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du **mardi 22 mai à 9H au vendredi 22 juin 2018 à 17H**, le dossier de l'enquête pourra être consulté dans les mairies de : ARZANO, GUILLIGOMARC'H, CLEGUER, PLOUAY, aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux des mairies.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Rennes est M. Gilles PICAT, Officier Général de la marine en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : www.finistere.gouv.fr-rubrique.publications.legales Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au nom du commissaire enquêteur à la mairie d'ARZANO commune siège de l'enquête. (mail : mairie@arzano.fr) . Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susvisé.

- sur support papier ou CD dans les mairies susvisées. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur disponible en mairie d'ARZANO ; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie d'ARZANO, 1 place de la mairie 29300 ARZANO, à l'attention de M. Gilles PICAT, commissaire enquêteur et seront dans ce cas annexées au registre tenu à disposition du public en ce lieu.

- sur un poste informatique à la Préfecture du Finistère, 42 boulevard Duplex à QUIMPER, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le dossier d'enquête publique contient toutes les pièces requises au titre de l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment l'information de l'autorité environnementale en date du 22 mars 2018.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie d'ARZANO selon les modalités suivantes :

- le mardi 22 mai 2018 de 9H à 12H
- le mercredi 6 juin 2018 de 14H à 17H
- le lundi 11 juin 2018 de 9H à 12H
- le samedi 16 juin 2018 de 9H à 12H
- le vendredi 22 juin 2018 de 14H à 17H

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'ARZANO, siège de l'enquête, ainsi que dans les 3 autres mairies concernées par l'enquête et sur le site Internet de la Préfecture pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre les décisions à la suite de cette enquête publique est le Préfet du Finistère.